



Procès Verbal du Conseil d'Etablissement du mardi 3 octobre 2006

Membres présents :

Le Conseil d'Etablissement a été convoqué par lettre en date du mardi 19 septembre 2006.

Présents : 17/19

Votants : 15

Membres excusés : Madame LIMAN, représentante de l'UFE et Madame PANICO représentante de l'ADFM.

Le quorum fixé à 10 est atteint.

(Cf. annexe n°1 : liste d'émargement)

Ordre du jour :

- 1- Procès-verbal du Conseil d'Etablissement du 30/05/2006 : *vote*
- 2- Rentrée 2006 : *information*
- 3- Modification du tableau d'emploi des recrutés locaux : ajustements rentrée 2006 : *vote*
- 4- Projet d'Etablissement : *information*
- 5- Calendrier des élections : *information*
- 6- Décision Budgétaire Modificative n° 3 : *information*
- 7- Budget 2007 : *vote*
- 8- Carte des emplois, préparation de l'année scolaire 2007-2008 : *vote*
- 9- Questions diverses

La Secrétaire de séance,

Le Président,

Loubna FAWAZ

Stéphane SACHET

Monsieur Stéphane SACHET, Président du Conseil d'Établissement, ouvre la séance à 18h05.

Après une présentation rapide de la composition du Conseil d'Établissement et des différents membres, le Conseil d'Établissement procède à l'examen des points à l'ordre du jour :

1/ Procès-verbal du Conseil d'Établissement du 30/05/2006 :

En l'absence d'observation, le procès verbal est soumis au vote des membres du Conseil d'Établissement :

Votants	Pour	Contre	Abstention
15	12	0	3

Le Procès Verbal du Conseil d'Établissement du 30/05/2006 est adopté à la majorité.

2/ Rentrée 2006, information :

Monsieur le Proviseur présente aux membres du Conseil les principaux éléments de la rentrée scolaire, à savoir :

- l'organisation de la rentrée des personnels le lundi 11 septembre et de la rentrée échelonnée des élèves le mardi 12 septembre,
- le nombre de personnels (80) et le pourcentage de nouveaux enseignants (27,5 %),
- le nombre de division (33) et le nombre d'élèves inscrits à ce jour (739),
- les conditions matérielles de la rentrée et les travaux réalisés durant l'été (extension du réseau informatique pédagogique et administratif, création d'un réseau téléphonique autonome, aménagement d'un espace lycée comprenant 8 salles nouvelles équipées de mobilier et de matériel pédagogique neuf, un bureau vie scolaire lycée et des espaces extérieurs, aménagement d'une infirmerie scolaire, travaux de peinture).
- Le point sur les enseignements assurés à la rentrée scolaire, soit une professeure des écoles remplacée pour prolongation d'un congé maternité, deux professeurs absents la première semaine, en français pour raison médicale, en anglais en raison d'un recrutement tardif; enfin l'absence d'enseignant pour assurer l'éducation musicale en collège. Une semaine après la reprise des cours, l'ensemble des enseignements est normalement assuré à l'exception de l'éducation musicale, peu de modifications des emplois du temps.

3/ Modification du tableau d'emploi des recrutés locaux, ajustement rentrée 2006 :

Monsieur le Proviseur explique aux membres du Conseil d'Établissement les ajustements nécessaires à la rentrée 2006 concernant exclusivement l'enseignement des langues. En effet, l'effectif des groupes est soumis au choix des familles. Le choix plus important que prévu, de l'anglais en primaire et de l'arabe option en 3^{ème}, a contraint la direction à créer deux groupes supplémentaires.

Monsieur le Proviseur propose la modification de quotité du poste de Mme REAICHE, enseignante d'Arabe (poste n° ENS 962) de 14,5/18^{ème} à 16,5/18^{ème}, et la modification de quotité du poste de Mme KLEIN, enseignante d'Anglais (poste n° ENS 066) de 14/18^{ème} à 16/18^{ème}, à compter du 12 septembre 2006.

La proposition est soumise à l'avis des membres du Conseil d'Établissement

Votants	Pour	Contre	Abstention
15	15	0	0

Le Conseil d'Établissement émet un avis favorable à l'unanimité.

4/Projet d'Établissement, information :

Monsieur le Proviseur rappelle la démarche et le calendrier arrêtés concernant le Projet d'Établissement, à savoir :

- une période de concertation et de préparation des actions de mai à début octobre 2006, à laquelle les membres de la communauté scolaire et les différentes équipes ont été invités à participer,
- une période d'instruction courant octobre, pendant laquelle l'équipe de Direction recevra les porteurs d'actions pour affiner et prioriser les différents projets,
- enfin une période de validation fin octobre début novembre, avec présentation du programme d'actions 2006-2007 au comité de suivi du Projet d'Établissement, puis au Conseil d'École et au Conseil d'Établissement, puis envoi au service pédagogique de l'AEFE.

Le Projet d'Établissement entrant dans sa dernière année, Monsieur le Proviseur, précise les modalités d'évaluation qui seront mise en œuvre. En effet, pour respecter la démarche initiale, l'évaluation s'appuiera à la fois sur l'analyse des indicateurs de l'établissement et sur l'analyse « intuitive » des acteurs du Projet.

Elle devra être réalisée d'avril à mai 2006, afin de proposer au dernier Conseil d'Établissement de l'année scolaire, un bilan et des pistes d'évolution du Projet.

5/ Calendrier des élections, information :

Monsieur le Proviseur présente aux membres du Conseil d'Etablissement le calendrier général des élections programmées dans l'établissement (Cf. annexe n°2).

Chaque élection est présentée avec les dates, les textes de référence, les modalités d'organisation et les moyens d'information mis en œuvre.

Monsieur le Proviseur souligne l'application de la nouvelle circulaire AEFÉ sur le fonctionnement des établissements et la vie scolaire, en insistant sur la nouvelle composition du conseil d'école au regard du seuil de 12 classes franchi cette année.

Un représentant des parents d'élèves regrette la diminution de la représentation des parents au Conseil d'école.

Monsieur le Proviseur insiste sur le respect des délais et engage les membres du Conseil à participer à l'information de la communauté scolaire.

6/ Décision Budgétaire Modificative n° 3 :

Monsieur Le Gestionnaire Comptable présente la décision budgétaire modificative au budget 2006 N°3 approuvée selon la procédure d'urgence par la Directrice de l'Agence : il s'agit d'affecter les recettes supplémentaires procurées par l'augmentation de l'effectif de la rentrée, soit 15 446 000 ouguiyas aux comptes de charge suivants : Compte 6063 : 6 000 000 pour l'achat de mobilier destiné à équiper les deux bâtiments mis à disposition du Lycée par l'Ambassade , Compte 615 28 : 5 000 000 pour la réalisation de travaux d'aménagements dans ces bâtiments et enfin Compte 658 34 : 4 446 000 pour permettre à l'établissement de prendre en compte l'augmentation de sa participation à l'ISVL des résidents.

Un élève demande des précisions sur ce dernier point. Monsieur le Proviseur explique la nature de cette Indemnité spécifique de vie locale.

Pour avis, la Décision Budgétaire Modificative n°3 est soumise au vote du Conseil d'Etablissement.

Votants	Pour	Contre	Abstention
15	15	0	0

Le Conseil d'Etablissement émet un avis favorable à l'unanimité.

7/ Budget 2007 :

Monsieur le Gestionnaire Comptable présente le projet de budget 2007 basé sur une augmentation des frais de scolarité de 6% appliquée aux élèves français et une différenciation accrue concernant les nationaux et les « étrangers tiers ». La masse des recettes augmente de 26% en grande partie du fait de l'augmentation de l'effectif.

On passe alors à l'étude des différents chapitres et comptes de charge. Des précisions sont apportées concernant les variations par rapport à l'exercice précédent.

Ce budget devrait permettre à l'établissement de poursuivre l'exécution de travaux urgents, de renouveler une partie des équipements et de faire face à ses obligations concernant les dépenses de personnel et les reversements à l'Agence. La capacité d'autofinancement s'établit à 19 000 000 d'ouguiyas.

(cf. annexe n°3)

Un représentant des parents d'élèves interroge Monsieur le Gestionnaire Comptable sur le coût moyen de la scolarité par élève. Monsieur le Proviseur rappelle la présence d'indicateurs financiers régulièrement mis à jour, au sein du tableau d'indicateur de l'établissement. Monsieur le Gestionnaire Comptable promet d'informer rapidement les parents.

L'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses pour 2007 est mis, pour avis, au vote du Conseil.

Votants	Pour	Contre	Abstention
15	15	0	0

Le Conseil d'Etablissement émet un avis favorable à l'unanimité.

8/ Carte des emplois, préparation de l'année scolaire 2007-2008 :

Monsieur le Proviseur présente aux membres du Conseil les documents utilisés pour préparer l'année scolaire 2007-2008 (cf. annexe n°4). Sur la base de la prévision des effectifs et des besoins en heures d'enseignement, il expose les propositions de création et de suppression, à savoir :

- la création d'un poste de résident en anglais, au regard des besoins existants et de la nécessité de prévoir quelques heures de concertation compte tenu de la mise en place des groupes de compétence. Le poste de contrat local Anglais n° ENS 066 en CDD de 16/ 19^{ème} ne serait alors pas renouvelé.

- L'augmentation de la quotité horaire en français de 5 heures au regard de la montée progressive de l'option grec au lycée et le besoin de dédoubler les 1ères et les terminales en latin compte tenu de l'effectif prévisionnel des groupes l'année prochaine et des programmes différents pour ces niveaux. Le Poste contrat local n° ENS 065 pourrait ainsi passer de 13/18^{ème} à 18/18^{ème} à compter de la rentrée 2007.
- L'augmentation de 3,5h en Arabe répartie sur les deux postes existants pour couvrir la différenciation de la LV2 et de l'option prévue en seconde l'année prochaine.
- Enfin 6,5 h de plus en Mathématiques pour assurer l'option mathématique en série littéraire et couvrir les heures supplémentaires existantes. Le poste contrat local n° ENS 068 passerait de 11,5/18^{ème} à 18/18^{ème} à compter de la rentrée 2007.

Les propositions sont soumises pour avis aux membres du Conseil d'Etablissement.

Votants	Pour	Contre	Abstention
15	15	0	0

Le Conseil d'Etablissement émet un avis favorable à l'unanimité.

9/ Questions diverses :

Trois questions diverses ont été déposées, une par un représentant de l'association des parents d'élèves et les deux autres sur le même sujet par les représentants des personnels et la représentante élue à l'Assemblée des Français à l'Etranger.

- Question du représentant de l'APELF : Pouvez-vous confirmer qu'une procédure de tests pour de nouvelles admissions (CM1, 6è, 5è, 4è et 3è) est actuellement organisée ? Si cela est le cas, pouvez-vous préciser les raisons qui ont amené à cette décision, contradictoire avec ce que les parents avaient compris de la politique de recrutement prévue suite à l'ouverture de classes nouvelles lors du dernier Conseil d'Etablissement ?

Monsieur le Proviseur confirme que des tests ont été organisés les 27 et 28 septembre dernier et qu'à l'issue des corrections, 12 élèves ont été inscrits, soit 4 en CM1, 3 en 6^{ème}, 2 en 5^{ème}, 2 en 4^{ème} et 1 en 3^{ème}. La décision a été prise en concertation avec l'Ambassade et le SCAC pour répondre à trois objectifs :

- conforter la situation financière de l'établissement,
- répondre à notre mission de formation des élites locales,
- préparer le recrutement 2007, particulièrement sur le niveau CM1.

D'autre part, Monsieur le Proviseur rassure les parents sur les effectifs des classes, ceux-ci ne dépassant pas 22 élèves par classe au Collège et restant à un niveau raisonnable au CM1 soit 27 par classe et 24 dans le double niveau. Enfin l'équilibre des nationalités évolue dans le sens souhaité avec une augmentation de deux à trois points du pourcentage d'élèves français.

- Questions des représentants des personnels et de la Conseillère AFE : Est-il possible d'envisager, sous certaines conditions, une priorité d'inscription pour les enfants non français des enseignants travaillant dans l'établissement ?

Monsieur le Proviseur propose de soumettre au vote du présent Conseil et sous réserve d'une large majorité, l'instauration d'une priorité d'inscription pour les enfants non français des personnels sous réserve de places disponibles, de la réussite d'un test de niveau et de la stabilité des personnels concernés soit être bénéficiaire d'un CDI depuis plus d'un an.

Monsieur le Proviseur insiste sur l'instauration d'une priorité et non d'un droit et précise qu'à ce jour un seul enfant est concerné.

La proposition est soumise au vote des membres du Conseil d'Etablissement.

Votants	Pour	Contre	Abstention
14	13	0	1

Le Conseil d'Etablissement émet un avis favorable à la majorité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Proviseur remercie les membres du Conseil d'Etablissement.